Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251203-CC_2025_11_N102-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre d
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 26 novembre 2025 – 19 heures 30

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Odile THUBERT MONTAGNE, Michel AUTRET, Jean-Luc BONIS, Marc CONSTANTIN, Gwenaëlle PENDU, Roger BOSSARD, Jean NÉZOU, Roger GUILLOU, Romuald GUENGANT, André JÉZÉQUEL, Yves JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, Christine LE STER, Carole AUTRET, François MOAL, Jean-Luc MOISAN, Nadine PLUCHON, Gilbert CHAPALAIN, Maël SAILLOUR, Stéphanie DUMONT, Hervé JÉZÉQUEL, Jean-Jacques SÉVÈRE, Charles de KERMENGUY, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marlène ILHEU (Pouvoir à Jean-Noël EDERN), Aline CHEVAUCHER (Pouvoir à François MOAL), Laurence MEAR (Pouvoir à Christine LE STER), Marie-Hélène QUIEC (Pouvoir à Patrick GUEN), Éric MIOSSEC (Pouvoir Jacques EDERN), Marie-Thérèse CUEFF (Pouvoir Gildas BERNARD), Anne DANIÉLOU (Pouvoir Carole AUTRET), Danielle MICHEL (Pouvoir BERNARD LE PORS).

ABSENTS : Josée FALC'HUN et Véronique LE BOULC'H.

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
21 novembre 2025	En exercice : 45	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 35	**Secrétaire de séance :**
21 novembre 2025	Votants : 43	Gildas BERNARD

Désignation d'un Secrétaire de séance

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2025-11-N102	5.2	Jacques EDERN

Jacques EDERN, Président, rappelle «…au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ».

Il est prévu que le Conseil Communautaire puisse adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Conseil Communautaire peut demander à des agents d'assister à des séances pour aider le secrétaire de séance. Comme il s'agit d'une nomination ou d'une désignation, le secrétaire de séance doit être désigné au scrutin secret ; toutefois, le Conseil Communautaire peut décider de s'affranchir de cette désignation à bulletins secrets à condition de le décider à l'unanimité.

Ces formalités sont imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales ; néanmoins, si elles ne sont pas respectées ceci n'entraînera pas l'annulation des délibérations.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Gildas BERNARD comme secrétaire de séance.

Présents	**35**
Pouvoirs	**8**
Votants	**43**
Pour	**0**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD